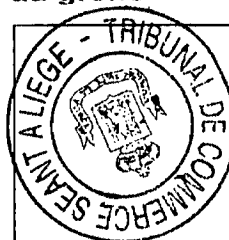


**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



09094563



25 JUIN 2009

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0449.781.773

Dénomination :

(en entier) : Société Electronique Informatique Bénélux

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 4040 Herstal, Parc Industriel des Hauts-Sarts - 1ère avenue

Objet de l'acte : EXPRESSION DU CAPITAL EN EUROS – ADAPTATION DES STATUTS AU CODE DES SOCIÉTÉS – MODIFICATION DU MODE DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES – SUPPRESSION DES TITRES AU PORTEUR – SIEGE SOCIAL – NOMINATION – DEMISSION – RENOUELEMENT DE MANDATS – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

D'un acte reçu par Maître **Philippe BOVEROUX**, Notaire associé de la Société Civile sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée « **BOVEROUX Jean-Marie & Philippe**, Notaires Associés », ayant son siège social à Bassenge (Roclenge-sur-Geer), le quinze juin deux mil neuf, enregistré à Visé le seize juin suivant, registre 5, volume 203, folio 25, case 04, deux rôles sans renvoi, aux droits de vingt-cinq euros (25 €) par l'Inspecteur principal ai (s.) C. BOSCH, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société a décidé à l'unanimité de :

- d'exprimer le capital social en euros,
- d'adapter les statuts au Code des Sociétés,
- de modifier le mode des convocations aux assemblées générales, lesquelles se feront conformément au Code des Sociétés,
- de supprimer les titres au porteur, de sorte que toutes les actions seront et resteront nominatives.
- de confirmer que le siège social de la société est établi à 4040 Herstal, Parc Industriel des Hauts-Sarts – 1ère avenue 105, et qu'il pourra être transféré en tout lieu par simple décision du Conseil d'Administration.
- de confirmer le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Olivier OTTEN, domicilié à 4880 Aubel, rue du Vieux Tilleul 33, et de Monsieur Albert OTTEN, domicilié à 4608 Warsage, rue de Val Dieu 3, pour la période allant de l'Assemblée Générale Ordinaire du quatorze octobre deux mil huit au vingt-huit février deux mil neuf.
- de renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats de Messieurs Albert et Olivier OTTEN en tant qu'administrateurs, et ce avec effet au premier mars deux mil neuf. Leur mandat sera gratuit.

- de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de six ans la société anonyme OTTCO (TVA BE 0810.400.356), et ce avec effet au premier mars deux mil neuf. Son mandat sera gratuit.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs ainsi nommés se sont réunis en conseil d'administration, lequel a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

- d'acter la démission de Monsieur Olivier OTTEN en tant qu'administrateur délégué.
- de nommer en qualité d'administrateur-délégué la société anonyme OTTCO, et ce avec effet au premier mars deux mil neuf. Son mandat sera rémunéré.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,

Acte et documents déposés au Greffe en même temps que le présent extrait d'acte : expédition conforme de l'acte de modifications des statuts. Mise à jour des statuts

Notaire Jean-Marie BOVEROUX.